

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2023.01155**

**TRAVAUX D'EAU POTABLE  
RUE DU CHÂTEAU D'EAU ET RUE DES EAUX VIVES SUR  
LA COMMUNE DU CHAMBON-FEUGEROLLES -  
MARCHE CONCLU AVEC LE GROUPEMENT  
SMTP/SEETP ROBINET**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R. 2123-1 1° et R. 2123-4,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2023.00152 en date du 10 octobre 2023 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Sylvie FAYOLLE, dans les domaines de l'administration générale, des marchés publics, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT la consultation relative aux travaux d'eau potable rue du Château d'eau et rue des Eaux Vives sur la commune du Chambon-Feugerolles, organisée par Saint-Etienne Métropole, jusqu'au 20 septembre 2023 à 12h00, ayant fait l'objet d'une publicité en date du 17 juillet 2023 dans le journal l'Essor-Affiches et sur le site internet de la collectivité,

CONSIDERANT que les 7 entreprises suivantes ont remis une offre dans les délais :

- FAURIE SAS – BP 7 - Quartier Chantoiseau - 07320 Saint-Agrève,
- groupement SMTP/SEETP ROBINET – ZI de Vaure - 11 boulevard des Entreprises, 42600 Montbrison,
- SADE-CGTH – BP 6 - Lieu-dit La Rama - 42840 Montagny,
- CHOLTON SAS – 197 ancien Canal de la Madeleine – Saint-Maurice-sur-Dargoire - 69440 Chabanière,
- LMTP – ZI Molina - 8 rue du Puits Lacroix - 42650 Saint-Jean-Bonnefonds,
- SDRTP – Aulagny - 43290 Montregard,
- LES TRAVAUX PUBLICS DU JAREZ – 163 chemin des Mitanes - 42320 Saint-Christo-en-Jarez,

CONSIDERANT que toutes les offres ont été jugées recevables et analysées selon les critères énoncés au règlement de consultation, à savoir le prix pondéré à 60 % et la valeur technique pondérée à 40 %,

CONSIDERANT qu'à l'issue de l'analyse il en résulte que l'offre proposée par le groupement d'entreprise SMTP/SEETP ROBINET est économiquement la plus avantageuse,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Un marché est conclu avec le groupement d'entreprise SMTP/ SEETP ROBINET, sise ZI de Vaure, 11 boulevard des entreprises, 42600 Montbrison, relatif aux travaux d'eau potable rue du Château d'eau et rue des Eaux vives sur la commune du Chambon-Feugerolles.

**RECU EN PREFECTURE**

Le 22 novembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_AU-042-244200770-20231020-C202301155ID

Date de mise en ligne : 22 novembre 2023

**ARTICLE 2**

Le contrat est conclu pour une durée de 8 mois.

L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

**ARTICLE 3**

Le marché est traité à prix unitaires. Les prix du marché sont révisibles selon les stipulations du CCAP.

Le montant global du marché est de 397 727,83 € HT soit 477 273,40 € TTC.

**ARTICLE 4**

La dépense correspondante sera imputée au budget annexe Eau de l'exercice 2023, chapitre 23.

**ARTICLE 5**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

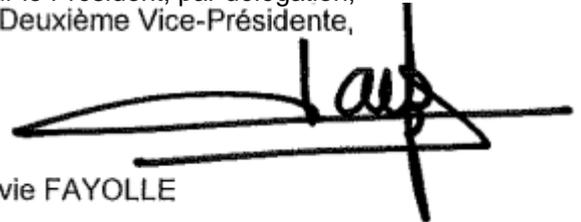
**ARTICLE 6**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 22/11/2023

Pour le Président, par délégation,

La Deuxième Vice-Présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sylvie Fayolle', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat abstract.

Sylvie FAYOLLE